

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-128

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

CONVENTIONS D'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES AVEC SOMME NUMERIQUE SUR DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES SITES A HAM ET NESLE

Dans le cadre de son projet « territoires connectés », le Syndicat mixte Somme Numérique déploie sur son territoire de compétence un réseau bas débit reposant sur le modèle technico-économique de l'Internet des objets connectés (IOT), tel que des capteurs.

Le déploiement de ce réseau nécessite l'implantation d'équipements techniques sur différents points du territoire. À ce titre, Somme Numérique souhaite installer des équipements sur deux bâtiments appartenant à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme :

- Le centre aquatique Aquari'Ham situé au 20 rue Victor Hugo à Ham ;*
- La Nouvelle Scène située au 8 boulevard de l'Avenir à Nesle.*

Deux conventions d'hébergement ont été établies afin de définir les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles la Communauté de Communes met à disposition de Somme Numérique les emplacements nécessaires à l'installation de ces équipements.

Par « équipements techniques », il convient d'entendre l'ensemble des matériels composant un capteur, ou nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou plusieurs supports d'antenne, une antenne, une passerelle, des câbles et chemins de câbles, un coffret d'alimentation électrique et télécom, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

Les équipements techniques installés demeurent la propriété de Somme Numérique. Leur installation, leur entretien, leurs réparations ainsi que, le cas échéant, leur dépose sont réalisés sous sa responsabilité et à ses frais. Les conventions organisent également les conditions d'accès aux équipements, les responsabilités et obligations respectives des parties, les modalités d'assurance ainsi que les conditions de résiliation et de remise en état des lieux.

En contrepartie de cette mise à disposition, chacune des conventions prévoit le versement par Somme Numérique à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme d'une redevance annuelle de 100 € TTC, destinée notamment à couvrir les frais d'hébergement des équipements et les consommations d'énergie associées. La mise à disposition des deux sites représente ainsi une recette annuelle totale de 200 € TTC pour la Communauté de Communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'hébergement d'équipements techniques à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et le Syndicat mixte Somme Numérique concernant le bâtiment situé 20 rue Victor Hugo à Ham, annexé à la présente délibération,

Vu le projet de convention d'hébergement d'équipements techniques à intervenir entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et le Syndicat mixte Somme Numérique concernant le bâtiment situé 8 boulevard de l'Avenir à Nesle, annexé à la présente délibération,

Considérant que le déploiement du projet « territoires connectés » porté par Somme Numérique nécessite l'implantation d'équipements techniques sur différents bâtiments du territoire,

Considérant que la Communauté de Communes est en mesure de mettre à disposition de Somme Numérique les emplacements nécessaires à l'installation de ces équipements sur les sites de Ham et de Nesle précités,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 53 voix pour, 1 contre (M. MERCUSOT Laurent), 3 abstentions (M. GOUBRON Julien, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BELLARD Joël),

. **APPROUVE** la convention d'hébergement d'équipements techniques entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et le Syndicat mixte Somme Numérique concernant le site situé 20 rue Victor Hugo à Ham, telle qu'annexée à la présente délibération ;

. **APPROUVE** la convention d'hébergement d'équipements techniques entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et le Syndicat mixte Somme Numérique concernant le site situé 8 boulevard de l'Avenir à Nesle, telle qu'annexée à la présente délibération ;

. **FIXE** la redevance annuelle due par le Syndicat mixte Somme Numérique à 100 € TTC par site, soit un montant annuel total de 200 € TTC, conformément aux dispositions des conventions annexées ;

. **AUTORISE** le Président à signer les deux conventions d'hébergement d'équipements techniques précitées ainsi que, le cas échéant, tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Aguejean", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_128-DE

